



ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
ETABLISSEMENT ANGERS-PARIS
DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS DES SITES

Service Immobilier et environnement de travail
Dossier suivi par Bruno Doucet
Tel : 02.41.05.28.19

Angers, le 1^{er} septembre 2021

Note à l'attention des membres du CSSCT

Objet : Point sur dépassement d'une mesure radon dans un local du sous-sol

P.J : Relevé hebdomadaire lecteur Radon

A l'occasion de la séance en date du 2 février 2021, les membres du CSSCT avaient été informés d'un dépassement de la norme du taux de radon dans un local de 95m² situé au sous-sol, qui est exclusivement à usage de stockage.

Cette première mesure faisait apparaître un seuil de : 427Bq/m³

Pour rappel, le seuil de dépassement est placé à 300Bq/m³.

Le service immobilier a réalisé des travaux d'installation d'une VMC.

Une seconde mesure a été réalisée en avril 2021. Le rapport est parvenu à la Caisse des Dépôts en juin 2021. Ce rapport fait de nouveau apparaître un dépassement du seuil dans l'espace : 437Bq/m².

Suite à cette seconde mesure, en complément de la VMC, le service immobilier a :

1. Retiré le joint d'étanchéité au-dessus de la porte du garage afin de favoriser une meilleure ventilation naturelle.
2. Transmis les mesures à l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) qui nous a déclaré par écrit que les mesures prises étaient suffisantes.
3. Posé un affichage adapté sur la porte d'accès de ce local.
4. Procédé à l'achat d'un détecteur de radon afin d'avoir un relevé en temps réel. Il est en fonctionnement depuis le 6 juillet et la DMOS procède à un relevé hebdomadaire.

Le document joint, fait état des mesures hebdomadaires enregistrées sur un fichier. Les mesures relevées depuis deux mois sont très inférieures aux seuils de surveillance.

Par ailleurs, le 27 juillet 2021, l'inspectrice Santé Sécurité au travail a considéré que toutes les mesures mises en œuvre étaient parfaitement adéquates.

Enfin, par un écrit en date du 5 août 2021, la correspondante au sein du centre de la sûreté nucléaire confirme qu'il n'y a aucun risque sur ce local dont l'occupation est évaluée à 30mn /mois, répartie sur 7 ou 8 personnes (moins de 2000 heures par an d'occupation).

Bruno Doucet